

*Régie autonome des transports parisiens***Décision n° 2007-32 du 9 juillet 2007 portant délégation de signature de M. Tramond, directeur du département matériel roulant bus (MRB) aux directeurs et responsables d'unité, aux gestionnaires des parcs et au responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers du département MRB**NOR : *DEVT0762321S*

Le directeur du département MRB,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5670 consentie le 5 juin 2007 au directeur de département MRB par le président-directeur général de la RATP.

Décide

Article 1^{er}

De donner délégation à :

M. Schbath, directeur de l'unité opérationnelle véhicules auxiliaires du département MRB (MRB/UO VA) ;

M. Dagnicourt, gestionnaire du parc de véhicules auxiliaires de l'unité opérationnelle MRB/UO VA ;

M. You, gestionnaire du parc de véhicules auxiliaires de l'unité opérationnelle MRB/UO VA ;

M. Bordenave, responsable de l'unité décentralisée technique d'ingénierie autobus et équipements du département MRB (MRB/IAE) ;

M. Di Noia, gestionnaire du parc autobus de l'entité gestion du matériel roulant de l'unité décentralisée technique d'ingénierie autobus et équipements du département MRB (MRB/IAE/GMR) ;

M. Boespflug, gestionnaire du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR ;

M. Leclercq, responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers de l'entité évolution et qualité autobus de l'unité décentralisée technique d'ingénierie autobus et équipements du département MRB (MRB/IAE/EQA), à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et en son nom, les demandes de certificat d'immatriculation des véhicules et les reçus des retraits des cartes grises.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 2007.

*Le directeur du département MRB de la
RATP,
M. Tramond*